



Accident de la route avec delit de fuite

Par **fabi1982**, le **02/10/2017 à 17:31**

Bonjour,rnrnJ'ai eu accident mercredi soir, tout seul, c'était la voiture de mon père, j'ai paniqué n'ayant pas de portable, je suis parti et quelqu'un m'a pris en charge pour que je téléphone à mon père. Les gendarmes sont venus mais je n'étais plus sur les lieux. Je suis convoqué à la gendarmerie pour 4 h d'audition, j'ai eu une suspension il y a 4 ans. Qu'est-ce que je risque ?rnrnMerci.

Par **chaber**, le **02/10/2017 à 18:11**

BonjourrnrnQuestion posée à 17H31rnrnRelance de votre part à 17H54rnrnNos bénévoles qui prennent le temps de vous répondre ne peuvent intervenir, s'ils ne sont pas disponibles, **immédiatement selon votre désir**rnrnVous risquez d'être condamné pour délit de fuite en, je suppose, ayant causé des dommages à autrui.rnrnSi la gendarmerie est intervenue c'est qu'il y a eu une dépôt de plainte

Par **fabi1982**, le **03/10/2017 à 12:26**

DESOLE JE M EXCUSErnrnDEGAT SUR PANNEAU DE LA DDE LA GENDARMERIE A ETE PREVENU JE PENSE PAR QUELQU UN ET EST VENU LE SOIR MEMErnrnJE VAIT PERDE MON PERMIS ?? ENFIN ANNULATION NON ??rnrnMERCI DE M AVOIR REPONDU ET PK 4H D AUDITION ??rnrnJE VOUS REMERCIE BCP BCP FABIEN

Par **fabi1982**, le **03/10/2017** à **12:26**

ET OUI PARDON EST CE QUE UN AVOCAT SERAIT UNE BONNE IDEE

Par **chaber**, le **03/10/2017** à **13:40**

bonjourrrrrnveuillez ne pas écrire en majusculesrrrrnLisez le lienrrrrn
http://www.experatoo.com/code-de-la-route/delit-fuite-apres-accident_34762_1.htm

Par **fabi1982**, le **03/10/2017** à **17:32**

d accord donc je risque l annulation de mon permis de conduire

Par **chaber**, le **04/10/2017** à **08:18**

les peines maxi sont rarement appliquées